



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

PRÉSENCES

| | | |
|----------|-------------------|----------|
| Monsieur | Gaétan Morin | Maire |
| Monsieur | Réal Payette | Siège #1 |
| Monsieur | Gilles Arbour | Siège #2 |
| Madame | Mélanie Laberge | Siège #3 |
| Madame | Mélissa Arbour | Siège #4 |
| Monsieur | Serge Forest | Siège #5 |
| Monsieur | Pierre Desrochers | Siège #6 |

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare la séance ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 199 – 2019

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JUILLET 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AOÛT 2019

No: 200 – 2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 15 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 8 août 2019;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance régulière du 15 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 8 août 2019, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon *Règlement 131-92*

Des citoyens posent des questions et le maire y répond.

5. RAPPORTS DES COMITÉS

Consultation citoyenne : M. Pierre Desrochers mentionne que le rapport final est en cours de rédaction.

Internet haute vitesse : M. Gaétan Morin mentionne que l'organisme Connexion Matawinie est présent dans les municipalités pour expliquer et promouvoir le projet de fibre optique de la MRC de Matawinie. Il est prévu que les premiers branchements soient réalisés à la fin de l'année 2020.

6. URBANISME

6.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de juillet 2019, d'un total de 16 permis pour une valeur de 299 100 \$.

6.2 PIIA – Kiosque du Parc de l'Étang – Décision

No : 201-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du Parc de l'Étang du village portant le numéro de lot 5 655 453, qu'elle prévoit rénover et agrandir le kiosque de l'Étang et qu'elle a déposé un échantillon de couleur pour se conformer au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été examinée par le Comité consultatif en urbanisme (CCU), que ce dernier est favorable à la couleur proposée et que cette couleur respecte les critères du PIIA du *Centre du village*, le CCU recommande au Conseil municipal de valider cette demande ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER la demande de la Municipalité pour le revêtement extérieur du kiosque du Parc de l'Étang situé sur le lot 5 655 453 qui est conforme au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du *Centre du village*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

7. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

8. LOISIRS

8.1 Souper des bénévoles – Décision

No : 202-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite organiser le souper des bénévoles le 26 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des soumissions pour l'animation ainsi que pour la salle et le repas;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu:**

D'OCTROYER le contrat d'animation / musique à Robby Bolduc & Ian Couture, chansonniers, pour un montant total de 1 200 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le paiement le 26 octobre 2019;

DE TENIR l'évènement à l'Érablière A. Grégoire, pour un montant de 30 \$ par personne, taxes et service inclus et d'autoriser le paiement sur réception de la facture dans les jours suivants l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CULTURE

9.1 Vieille Chapelle – Sécurité spectacles – Décision

No : 203-2019

CONSIDÉRANT QUE la Vieille Chapelle doit assurer la sécurité pour certains spectacles dans le cadre de la programmation 2019-2020;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

DE RECRUTER des bénévoles pouvant assurer la sécurité lors de certains spectacles et de procéder à l'achat de vestes identifiées *Sécurité* que devront porter les bénévoles lors des spectacles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

9.2 Festival des artisans

9.2.1 Kiosque municipal – Décision

No : 204-2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite promouvoir les attraits et services de la Municipalité lors du Festival des artisans;

CONSIDÉRANT la proposition présentée par l'administration de la Municipalité d'installer et d'animer un kiosque municipal lors du Festival des artisans, où les éléments suivants seront offerts :

- Informations générales sur le Festival des artisans et sur la Municipalité;
- Informations sur les services offerts par la Municipalité;
- Promotion des spectacles de la Vieille Chapelle et vente de billets de spectacles;
- Promotion des développements domiciliaires;
- Distribution de dépliants sur les activités, infrastructures, parcs, bibliothèque, vie communautaire de la Municipalité;
- Vente d'articles promotionnels

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu:

D'AUTORISER la tenue d'un kiosque municipal lors du Festival des artisans;

D'AUTORISER l'achat d'articles promotionnels à l'effigie de la Municipalité et d'appliquer les dépenses rattachées à ce kiosque et aux articles au GL 02-140-00-340-00 (Publicité et information);

DE FIXER les prix de vente des articles promotionnels aux montants suivants :

- Casquette – 14 \$ taxes incluses;
- Verre à café/vin – 16 \$ taxes incluses;
- Bouteille d'eau à l'effigie du Festival des artisans (articles en stock depuis 2018) – 4 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2.2 Contrat sécurité – Décision

No : 205-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retenir les services d'agents de sécurité dans le cadre du Festival des artisans;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT la soumission de Groupe Sûreté inc. au montant de 3 700,10 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme assure la sécurité des événements de la Municipalité depuis 2018;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu:**

DE RETENIR les services de Groupe Sûreté inc. pour assurer la sécurité dans le cadre du Festival des artisans – Édition 2019 au coût de 3 700,10 \$, plus les taxes applicables, à même le GL 02-702-91-451-00 (Festival – sécurité) et d'autoriser le paiement à la réception de la facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2.3 Contrat chauffage – Décision

No : 206-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'unités de chauffage pour les chapiteaux dans le cadre du Festival des artisans – Édition 2019;

CONSIDÉRANT la soumission de Location multi-équipements inc. (Loutec) au montant de 2 300 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise fournit les unités de chauffage depuis quelques années à la satisfaction de la Municipalité;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:**

DE RETENIR les services de Location multi-équipements inc. (Loutec) pour la location d'unités de chauffage dans le cadre du Festival des artisans – Édition 2019 au coût de 2 300 \$, plus les taxes applicables, à même le GL 02-702-91-516-05 (Festival – location chauffage).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2.4 Échange kiosque – Décision

No : 207-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre gracieusement la nourriture aux bénévoles durant le Festival des artisans;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Petits Plats de grand-mère, qui loue un kiosque agroalimentaire pour l'édition 2019 du Festival, souhaite offrir les viennoiseries du matin et les collations de l'après-midi aux bénévoles en contrepartie de la location d'un second kiosque agroalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la contrepartie est à juste valeur financière pour les deux parties;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu:**

D'OCTROYER un second kiosque dans le chapiteau agroalimentaire à l'entreprise Les Petits Plats de grand-mère lors de l'édition 2019 du Festival des artisans, en contrepartie de la fourniture de collations pour les bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Entente Société canadienne de la Croix-Rouge – Décision

No : 208-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de la Société canadienne de la Croix-Rouge une proposition de renouvellement d'entente de services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la proposition d'entente et s'en déclare satisfait;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:**

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer l'entente entre la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés pour les périodes 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

D'AUTORISER le paiement de la contribution annuelle de 0,17 \$ per capita, de façon annuelle, pour la période concernée par l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1 Sable pour l'hiver 2019-2020 – Décision

No : 209-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prévaloir d'une réserve de sable d'environ 1 200 tonnes métriques pour la période hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une soumission de l'entreprise Jobert inc. et que la soumission reçue est la suivante :

- 7,25 \$/tm, plus les taxes applicables, incluant les redevances municipales;
- 1,20 \$/tm, plus les taxes applicables, pour mélanger le sable et le sel;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sable et de mélange avec le sel pour la période hivernale 2019-2020 à Jobert inc. pour une quantité d'environ 1 200 tonnes métriques, au coût de 7,25 \$/tm, plus les taxes applicables pour le sable, incluant les redevances municipales, plus 1,20 \$/tm, plus les taxes applicables pour le mélange avec le sel, et d'appliquer cette dépense au GL 02-330-00-620-00 (Sable et sel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Sel pour l'hiver 2019-2020 – Décision

No : 210-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prévaloir d'une réserve de sel d'environ 230 tonnes métriques pour la période hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé trois soumissions pour le sel, dont voici les résultats :

- Compass Minerals : 107,73 \$/tm, plus les taxes applicables, livré;
- Sel Frigon : 96,95 \$/tm, plus les taxes applicables, livré;
- Sel Warwick Inc. : 102,95 \$/tm, plus les taxes applicables, livré;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel pour la période hivernale 2019-2020 à Sel Frigon pour une quantité d'environ 230 tonnes métriques au coût de 96,95 \$/tm, plus les taxes applicables, livré, et d'appliquer cette dépense au GL 02-330-00-620-00 (Sable et sel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Travaux divers de pavage – Décision

No : 211-2019

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation pour une transition ont été réalisés sur le chemin des Valois en juillet dernier et que le pavage doit être refait sur la portion excavée;

CONSIDÉRANT QUE la 25^e rue fera l'objet de travaux d'excavation pour un ponceau transversal à changer et que la rue comporte une large fissure qui ne peut être scellée de façon standard;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pavage LP a transmis à la Municipalité les soumissions suivantes pour ces travaux :

- Transition du chemin des Valois – 4 200 \$ plus taxes
- 25^e rue (pavage ponceau; planage et recouvrement d'une fissure) – 9 820 \$ plus taxes

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'OCTROYER les deux contrats de pavage tels que décrits ci-dessus à l'entreprise Pavage LP, d'appliquer ces dépenses au GL 02-320-00-521-00 (Entretien et réparation infrastructures) et de financer ces dépenses avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Travaux divers de voirie – Décision

No : 212-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à divers travaux de voirie pour l'entretien de son réseau routier et que ces travaux requièrent de l'excavation;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Urbain Morin est disponible pour les travaux, dont la liste se trouve en annexe au présent procès-verbal;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

DE MANDATER l'entreprise Excavation Urbain Morin pour réaliser les travaux de voirie sur la liste en annexe, à taux horaire et d'appliquer ces dépenses au GL 02-320-00-521-00 (Entretien et réparation infrastructures) et au GL 02-320-00-620-00 (Gravier, sable et asphalte).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

12.1 Appel d'offres – Collecte et transport matières résiduelles – Décision

No : 213-2019

CONSIDÉRANT QUE le contrat « Collecte, transport et élimination / traitement des déchets et matières recyclables », octroyé à l'entreprise Services sanitaires MAJ inc. division Compo Recycle, vient à échéance le 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a octroyé les contrats pour enfouissement des déchets, tri/mise en marché des matières recyclables et traitement des matières organiques (lorsqu'applicable) à l'entreprise EBI Environnement inc. pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite recevoir des soumissions pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques (lorsqu'applicable) pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 juin 2024;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à lancer un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques (lorsqu'applicable) pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 juin 2024, en utilisant la méthode « plus bas soumissionnaire conforme »;

D'UTILISER le devis en annexe au présent procès-verbal pour l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

12.2 Protection de l'aqueduc Morin

12.2.1 Rapport hydrogéologique – Décision

No : 214-2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite s'assurer de respecter le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r.35.2) découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a mandaté Richelieu Hydrogéologie inc. pour déterminer les aires de protection du puits de l'aqueduc Morin (résolution 174-2018);

CONSIDÉRANT QUE la firme a remis son rapport de détermination des aires de protection du puits de l'aqueduc Morin à la Municipalité;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

D'ACCEPTER le rapport de la firme Richelieu Hydrogéologie inc. déterminant les aires de protection du puits de l'aqueduc Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.2 Démarches de protection – Décision

No : 215-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu et accepté le rapport de la firme Richelieu Hydrogéologie inc. déterminant les aires de protection du puits de l'aqueduc Morin;

CONSIDÉRANT QUE le rapport contient des recommandations pour la protection de l'aqueduc Morin;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

DE DÉBUTER officiellement les démarches pour appliquer les recommandations de la firme Richelieu Hydrogéologie inc. dans son rapport déterminant les aires de protection du puits de l'aqueduc Morin, notamment d'appliquer les contraintes d'usages du RPEP (*Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*) à l'intérieur des aires de protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

13. PROJETS SPÉCIAUX

13.1 Égouts – Assistance technique pour avant-projet – Décision

No : 216-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'annonce d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour son projet « Projet d'assainissement du cœur du village »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite avoir une assistance technique qualifiée pour l'accompagner dans sa démarche d'avant-projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme GBi a été approchée et a soumis une offre de services à taux horaire pour le mandat d'assistance technique;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme GBi, à taux horaire selon les honoraires professionnels attirés, pour fin d'assistance technique dans le cadre de l'avant-projet « Assainissement du cœur du village » et de financer cette dépense avec la TECQ 2014-2018 (prolongée jusqu'au 31 décembre 2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Fonds du Pacte rural – Projet « Kiosque de l'Étang » – Décision

No : 217-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit restructurer le kiosque de l'Étang et qu'elle souhaite financer ce projet à l'aide du Fonds du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre entrepreneurs pour la restructuration du kiosque de l'Étang et que les soumissions reçues sont les suivantes :

- Éric Desrochers Construction inc : 24 450 \$ plus taxes
- Construction JM Simard : 21 900 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE l'estimé suivant a été reçu pour les travaux en électricité : 9 000 \$ plus taxes pour

- Panneau 400 ampères dans le kiosque de l'Étang
- Panneau 200 ampères dans le parc de l'Étang
- Fil entre le kiosque et le panneau 200 ampères



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE l'estimé suivant a été déterminé pour la supervision du projet : 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 35 595 \$ (incluant taxes nettes);

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'OCTROYER les contrats suivants aux entreprises et aux coûts mentionnés, conditionnel à l'obtention de la subvention du Fonds du Pacte rural :

- Kiosque de l'Étang : Construction JM Simard, 21 900 \$ plus taxes
- Électricité : Jocelyn Breault électricité inc., 9 000 \$ plus taxes, pour
 - Panneau 400 ampères dans le kiosque de l'Étang
 - Panneau 200 ampères dans le parc de l'Étang
 - Fil entre le kiosque et le panneau 200 ampères

DE DEMANDER une aide financière de 28 476 \$, correspondant à 80 % du coût total estimé du projet pour le projet dans le cadre du Fonds du Pacte rural;

DE CONFIRMER la disponibilité de la somme de 7 119 \$ dans le GL 03-313-10-022-01, correspondant à 20 % du coût du projet;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire ainsi que Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer le protocole d'entente pour l'obtention des sommes nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Projet de municipalisation des rues Gareau, St-Louis et Harvey – Promesses de cession/acquisition – Décision

No : 218-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite entreprendre la mise aux normes et la municipalisation des rues Gareau, St-Louis et Harvey;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité doit acquérir deux parties de lot, soit une partie pour les rues concernées et une partie pour la virée nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir l'assurance qu'elle deviendra propriétaire de ces parties de lot avant d'entamer officiellement le projet;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer des promesses réciproques de cession/acquisition en lien avec les parties de lot visées dans le projet de municipalisation des rues Gareau, St-Louis et Harvey.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1 Politique capitalisation et amortissement – Décision

No : 219-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'une politique de capitalisation et d'amortissement;

CONSIDÉRANT QU'un projet de politique a été soumis au Conseil municipal et que ce dernier en a pris connaissance et s'en déclare satisfait;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'ADOPTER la *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations*, dont copie se trouve en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Stratégie jeunesse en milieu municipal – Résolution d'appui – Décision

No : 220-2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie souhaite élaborer une politique Jeunesse et un plan d'action en lien avec la politique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie, pour ce faire, a fait une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Stratégie jeunesse en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la jeunesse fait partie intégrante de la croissance économique et sociale de la MRC et que le Programme renforce l'action et l'autonomie des organismes municipaux en matière de soutien à la jeunesse;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QU'aucune contribution financière n'est demandée à la municipalité;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'APPUYER ET DE PARTICIPER de façon collaboratrice au projet de *Stratégie jeunesse en milieu municipal* dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Matawinie et désigne Mme Mélanie Laberge comme personne responsable du dossier « Jeunesse » pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Carte de crédit – Prolongation de la période d'essai – Décision

No : 221-2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a implanté le service de paiement par carte de crédit au comptoir aux citoyens et clients de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai était prévue jusqu'au 31 décembre 2019 mais qu'il y a lieu de prolonger cette période ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu:**

DE PROLONGER la période d'essai du paiement par carte de crédit jusqu'au 30 juillet 2020, pour analyse et révision (s'il y a lieu) lors de l'élaboration du budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 Procédure de traitement des plaintes en gestion contractuelle – Décision

No : 222-2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:

D'ADOPTER la Procédure pour le traitement des plaintes dans le cadre d'un processus d'appel d'offres public, comme présentée en annexe au présent procès-verbal;

DE PUBLIER la Procédure sur le site web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5 OMH de Sainte-Marcelline-de-Kildare – Budget 2019 révisé – Décision

No : 223-2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu, de la Société d'habitation du Québec, le budget 2019 révisé pour l'Office municipale d'habitation (OMH) de Sainte-Marcelline-de-Kildare en date du 18 juillet 2019;

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:

D'ACCEPTER le budget 2019 révisé pour l'Office municipale d'habitation (OMH) de Sainte-Marcelline-de-Kildare en date du 18 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6 Comité de jumelage Sainte-Marcelline / Le Buisson de Cadouin – Aide financière – Décision

No : 224-2019

CONSIDÉRANT QUE le Comité de jumelage Sainte-Marcelline / Le Buisson de Cadouin recevra une délégation de visiteurs français en septembre 2019 dans le cadre d'une rencontre de jumelage;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE le Comité souhaite accueillir en grand les visiteurs et demande donc l'aide financière de la Municipalité pour couvrir une partie des frais de réception;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:**

D'OCTROYER une aide financière de 1 000 \$ au Comité de jumelage Sainte-Marcelline / Le Buisson de Cadouin et d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-691-06 (Jumelage Buisson de Cadouin).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.7 Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière – Décision

No : 225-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été sollicitée par le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière pour participer au Bal des p'tits loups le 20 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut être présente mais souhaite tout de même contribuer à cet organisme;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu:**

DE FAIRE un don de 300 \$ au Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière et d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-970-00 (Subvention organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

15.1 Annulation de l'avis de motion – Règlement d'emprunt rues Gareau, St-Louis et Harvey

No : 226-2019

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 21 janvier 2019 pour un règlement d'emprunt pour la municipalisation des rues Gareau, une portion de la rue St-Louis et une portion de la rue Harvey;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite soustraire cet avis de motion car une autre avenue sera utilisée pour financer le projet de municipalisation des rues;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

D'ANNULER l'avis de motion donné pour ce projet lors de la séance régulière du 21 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Projet de règlement – Règlement sur l'installation des ponceaux et la construction des fossés et abrogation des règlements 168-96 et 395-2017 – Dépôt

Mme Chantal Duval, directrice générale, dépose le projet de règlement. Le règlement a pour objet d'abroger les deux règlements existants sur les ponceaux et les fossés, afin de mettre à jour la réglementation sur les ponceaux et les fossés.

15.3 Avis de motion et projet de règlement – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable – Dépôt

Mélissa Arbour, conseillère municipale, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, pour adoption, d'un règlement portant sur l'utilisation de l'eau potable.

Mme Chantal Duval, directrice générale, dépose le projet de règlement. Le règlement vise à remplacer le règlement 344-2012, à la suite d'une exigence de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour l'horizon 2019-2025*.

15.4 Avis de motion et projet de règlement – Règlement décrétant l'ouverture publique des rues Gareau, St-Louis et Harvey et décrétant un emprunt de 40 000 \$ au Fonds de roulement – Dépôt

Gilles Arbour, conseiller municipal, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, pour adoption, d'un règlement décrétant l'ouverture publique des rues Gareau, une portion de la rue St-Louis et une portion de la rue Harvey et décrétant un emprunt au Fonds de roulement.

Mme Chantal Duval, directrice générale, dépose le projet de règlement. Le règlement vise à municipaliser les rues Gareau, une portion de la rue St-Louis et une portion de la rue Harvey et à financer ce projet, estimé à 40 000 \$, à même le Fonds de roulement de la Municipalité.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

16.1 *Règlement 412-2019* augmentant le Fonds de roulement – Adoption

No : 227-2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire amender les articles 2 et 3 du règlement 260-2004 déjà amendé par les règlements 329-2010, 372-2014 et 391-2016, portant sur le Fonds de roulement, afin d'en augmenter le capital autorisé à 470 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière tenue le 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé à la séance régulière tenue le 15 juillet 2019;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ADOPTER le règlement 412-2019 augmentant le Fonds de roulement, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public.)

17. TRÉSORERIE

Aucun point.

18. PRÉSENTATION DES COMPTES

18.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel de juillet 2019 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le *Règlement 390-2016*.

18.2 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de juillet 2019

No : 228 – 2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de juillet 2019;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

| | | |
|-----------|---------|---------------|
| Déboursés | juillet | 288 288,53 \$ |
| Salaires | juillet | 39 886,20 \$ |
| Mensuels | juillet | 74 706,38 \$ |

TOTAL 402 881,11 \$

Représentés par les chèques C1900321 à C1900389, L1900080 à L1900091, D1900338 à D1900413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

18.3 Autorisation de paiements – Décision

No : 229 – 2019

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être effectués avec l'accord du Conseil;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:**

D'AUTORISER les paiements suivants dans le cadre du Festival des artisans, le 20 septembre 2019 :

- Lanaudière & Cie (radio) – 1 250 \$, plus les taxes applicables;
- Autobus Gaudreault – 1 460 \$, plus les taxes applicables;
- Technicomm – 299,80 \$, plus les taxes applicables;
- Richard Courtemanche (toilettes) – 930 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

19. CORRESPONDANCE

19.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de juillet 2019.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon Règlement 131-92

Des citoyens posent des questions et le maire y répond.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 230-2019

**Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21h05.

Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière